

Politiques Attractivité et Tourisme

I. Politiques en faveur de l'Attractivité et du Tourisme

A. **Définition de la politique, faits marquants 2024, évolutions, objectifs poursuivis en 2025 :**

1. Politique de l'Attractivité

La politique de l'Attractivité a pour objectifs :

- de favoriser l'économie de proximité et la cohésion sociale ;
- d'ancre les territoires dans les dynamiques de création d'emplois ;
- de lutter contre la précarité et l'exclusion ;
- de développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation ;
- de soutenir les équipements structurants et les projets majeurs qui renforcent l'attractivité et favorisent un développement équilibré des territoires.

2. Politique du Tourisme

Le tourisme contribue fortement à l'image et à l'attractivité de l'Alsace. Il occupe une place majeure dans l'économie alsacienne, dont il est un des moteurs. Il est un pourvoyeur d'emplois stratégiques et non délocalisables et ainsi une source importante de développement pour l'ensemble des territoires alsaciens.

La Collectivité européenne d'Alsace coordonne la politique du Tourisme en lien avec les autres collectivités et les acteurs du tourisme, avec l'appui de son agence de développement touristique, Alsace Destination Tourisme.

La stratégie touristique à l'échelle Alsace a été adoptée en plénière du 20 juin 2024 pour la période 2024-2028 et s'appuie sur des thématiques d'excellence :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce : vélo, randonnée, ...
- prendre de la hauteur en Alsace : Massif des Vosges, quatre saisons...
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace : gastronomie, vins et bière, arts de la table,..
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace,
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe : tourisme de mémoire, transfrontalier,...
- l'Alsace prend soin de vous : bien-être en Alsace,
- l'Alsace est également une terre de culture scientifique et technique.

Politique TOURISME ET ATTRACTIVITE – Vision globale du Budget de la Politique

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025/ BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	9 234 960,72	8 927 556,00	7 515 781,00	-1 411 775,00	-15,81%	-73 500,00
Dépenses d'investissement	2 396 582,00	2 040 000,00	2 259 500,00	219 500,00	10,76%	0,00
Total dépenses (A)	11 631 542,72	10 967 556,00	9 775 281,00	-1 192 275,00	-10,87%	-73 500,00
Recettes de fonctionnement	1 658 820,01	700 000,00	1 315 000,00	615 000,00	87,86%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00%	90 000,00
Total Recettes (B)	1 658 820,01	700 000,00	1 405 000,00	705 000,00	100,71%	90 000,00

B. Présentation des CDR gestionnaires

1. CDR ATTRACTIVITE

Vision globale du CDR Attractivité

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025/ BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 094 815,00	3 967 080,00	3 420 315,00	-546 765,00	-13,78%	-73 500,00
Dépenses d'investissement	2 228 015,00	1 444 500,00	1 959 500,00	515 000,00	35,65%	0,00
Total dépenses (A)	6 322 830,00	5 411 580,00	5 379 815,00	-31 765,00	-0,59%	-73 500,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00%	90 000,00
Total Recettes (B)	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00%	90 000,00

Il est proposé d'inscrire un crédit de paiement en dépenses de **5 379 815 €** et un crédit de paiement en recettes de **105 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses, **un crédit de paiement de 3 420 315 €** et une baisse d'autorisation d'engagement de **73 500 €**
- Pour la section d'investissement, en dépenses, **un crédit de paiement de 1 959 500 €**
- Pour la section de fonctionnement, en recettes, **un crédit de paiement de 15 000 €**
- Pour la section d'investissement, en recettes, **un crédit de paiement de 90 000 €** et une augmentation d'autorisation d'engagement de **90 000 €**.

1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 3 420 315 € de crédits de paiement. Il est également prévu une baisse d'autorisation d'engagement de 73 500 €.

P048 Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne

583 335 € de CP

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement de soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, dans le cadre du nouveau Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2024-2026. Elle participe au financement du dispositif de baisse de taxe d'aéroport par passager.

Il est donc proposé **d'inscrire 583 335 € de crédits de paiement.**

P055 Enseignement Supérieur et Recherche

233 000 € de CP

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, sur la base d'une contractualisation depuis 1991 et avec une réévaluation chaque année au regard de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement des Départements.

Il est donc proposé **d'inscrire 233 000 € de crédits de paiement.**

P056 Soutien à l'économie

2 603 980 € de CP

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur :

- du fonctionnement de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace à hauteur de 1 815 600 € ;
- du développement de la Marque Alsace à hauteur de 150 000 €,
- de l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes à hauteur de 288 000 €,
- des actions menées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, notamment pour le développement du « Business sourcing » et le déploiement de la marque Commerçant d'Alsace, à hauteur de 80 000 €,
- des actions menées avec la Chambre de Métiers d'Alsace et les trois Unions de Corporations Artisanales ,notamment pour le développement de la marque Artisan d'Alsace et la promotion des métiers de l'Artisanat, à hauteur de 159 000 €,
- de l'aéroport de Colmar-Houssen et de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim à hauteur de 68 000 €,
- du salon de rencontre d'affaires Alsace Business Connect à Mulhouse à hauteur de 2 000 €.

Cela comprend également les cotisations pour l'année 2025 à Aéro'Alsace (200 €), Strasbourg Alsace Place Financière (1 080 €) et Association Fonds CCIT AE (100 €).

En outre, la Collectivité européenne d'Alsace soutiendra, au travers d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France du Bas-Rhin, l'organisation de la 40^{ème} Finale nationale du concours des Meilleurs Apprentis de France qui aura lieu en 2025 à Strasbourg, à hauteur de 40 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 603 980 € de crédits de paiement.**

1.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 1 959 500 € de crédits de paiement.

P055 Enseignement Supérieur et Recherche

300 000 € de CP

Dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capital Européenne 2024-2026 au titre du Fonds « Recherche et Innovation », un montant de 300 000 € est nécessaire pour assurer le paiement des dossiers engagés en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement.**

P056 Soutien à l'économie

1 659 500 € de CP

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée en faveur du soutien à l'immobilier d'entreprises, par délégation des intercommunalités volontaires et en mobilisant l'ingénierie de l'Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier (ALSABAIL). Le dispositif s'est mis en place progressivement et a permis de financer un premier dossier d'avance remboursable en 2024. 2025 verra la montée en puissance de ce dispositif d'aide et il est ainsi proposé de prévoir un crédit de paiement à hauteur de 1 515 000 €.

Il est proposé des crédits pour l'étude d'aménagement du projet 3Land à hauteur de 7 500 €.

Pour les travaux d'investissements de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim et de l'aéroport de Colmar-Houssen, il est prévu un crédit de paiement de 137 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 659 500 € de crédits de paiement.**

1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**P048O007 : Aéroport Strasbourg-Entzheim**

15 000 € de CP

Une recette estimée à 15 000 € sera recouvrée en 2025 au titre du versement par l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim des intérêts de l'avance en compte courant d'associé (2 050 000 €) versée en 2022.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 000 € de crédits de paiement.**

1.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT**P056O018 : Aides à l'immobilier d'entreprises**

90 000 € de CP

Les conventions de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises, signées entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) délégants et la Collectivité européenne d'Alsace, prévoient que la Collectivité européenne d'Alsace fera l'avance de l'intégralité des aides et sollicitera le paiement de la participation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en année N+1 au regard au regard des avances remboursables effectivement payées au cours de l'année N.

Ainsi, une recette de 90 000 € sera recouvrée en 2025 au titre du paiement par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale concerné de sa part de l'avance remboursable pour le premier et unique dossier traité dans le cadre de ce dispositif en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 90 000 € de crédits de paiement et une augmentation d'autorisation d'engagement de 90 000 €.**

2. CDR TOURISME

Vision globale du CDR Tourisme

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025/ BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	5 140 145,72	4 960 476,00	4 095 466,00	-865 010,00	-17,44%	0,00
Dépenses d'investissement	168 567,00	595 500,00	300 000,00	-295 500,00	-49,62%	0,00
Total dépenses (A)	5 308 712,72	5 555 976,00	4 395 466,00	-1 160 510,00	-20,89%	0,00
Recettes de fonctionnement	1 658 820,01	700 000,00	1 300 000,00	600 000,00	85,71%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Total Recettes (B)	1 658 820,01	700 000,00	1 300 000,00	600 000,00	85,71%	0,00

Il est proposé de prévoir un crédit de paiement de **4 395 466 €** et une recette de **1 300 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement,
 - en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 4 095 466 €**
 - en recettes, d'inscrire **un crédit de paiement de 1 300 000 €**
- Pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 300 000 €**.

2.3 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 4 095 466 €.

P059O002 : Soutien au fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme

3 707 840 € de CP

Alsace Destination Tourisme est le Comité départemental du tourisme pour la Collectivité européenne d'Alsace. Il est le fruit de la volonté des deux Départements, avant même la création de la Collectivité européenne d'Alsace, de donner une impulsion forte aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante à l'échelle de la Destination Alsace, associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

La Loi Alsace renforce le positionnement d'Alsace Destination Tourisme, chargée « d'animer et de coordonner l'action des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés, en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ».

Une convention d'objectifs fixera pour 2025 l'ensemble des soutiens de la Collectivité européenne d'Alsace à Alsace Destination Tourisme.

Le montant de 3 707 840 € se répartit de la manière suivante :

- 3 691 840 € pour le soutien au fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme,
- 16 000 € pour l'habillage des stands du Salon International de l'Agriculture 2025.

Un montant de 20 277 € est également prévu sur une autre opération pour le soutien aux exposants du Salon International de l'Agriculture, via Alsace Destination Tourisme.

pP059O001 : Soutien aux actions et animations touristiques

9 000 € de CP

Parce qu'elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Destination Alsace, il est proposé la poursuite du soutien aux actions menées dans le cadre d'Alsace à Vélo.

Opération « Alsace à vélo » - 1212-65-65748-633	6 000 €
Dépenses directes - 2165-011-6188-633	3 000 €
Total	9 000 €

P059O006 : Soutien aux organismes et associations à vocation touristique

114 600 € de CP

Différents organismes et associations contribuent au développement du tourisme en Alsace, en cohérence avec la stratégie touristique et ses filières d'excellence. Il est proposé la poursuite de leur soutien en 2025.

Gîtes de France	30 000 €
Clévacances	30 000 €
Terre d'Est	36 600 €
Ronde des Fêtes	6 000 €
Sundgau, routes de la carpe frite	6 000 €
Fédération des stations vertes	1 000 €
Fédération thermale du Grand Est (cotisation)	2 000 €
Association « Plus beaux villages de France » (cotisation)	3 000 €
Total	114 600 €

P059O004 : Navette Saint-Louis/EuroAirport

80 026 € de CP

Une convention de partenariat a été signée entre Saint-Louis Agglomération, le Département du Haut-Rhin auquel la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée, Mulhouse Alsace Agglomération, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la période 2019-2025.

P059O008 : SYMBIO

39 000 € de CP

Le Syndicat mixte du Bioscope (SYMBIO) est en charge de la gestion et du développement du site occupé par le Parc du Petit Prince. Il porte 55 ha en pleine propriété et a contractualisé par bail privé les occupations de terrains.

La contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte du Bioscope est fixée par les statuts selon la clé de répartition suivante :

- 42 % pour la Région Grand Est,
- 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

P059O009 : Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace

145 000 € de CP

Il est prévu de poursuivre le soutien au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace qui accompagne notamment le développement touristique et culturel entre le Japon et l'Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire au total 4 095 466 € de crédits de paiement.**

2.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 300 000 €.

P059O014 : Appel à Manifestation d'Intérêt tourisme

300 000 € de CP

Pour faire face aux dossiers engagés en 2023 et 2024 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », il est proposé l'inscription de **crédits de paiement à hauteur de 300 000 €.**

Il est donc proposé **d'inscrire au total 300 000 € de crédits de paiement.**

2.5 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

P017O006 : Taxe de séjour

1 300 000 € de CP

Une recette prévisionnelle estimée à 1 300 000 € devrait être recouvrée en 2025 grâce à la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 300 000 € de crédits de paiement.**